

# Une langue commune à tous et pour tous

---

Mieux réussir la francisation des néo-Québécois

---

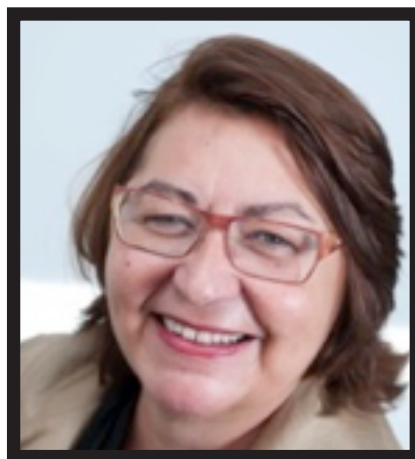


Rapport présenté par Claire Samson, députée d'Iberville à l'Assemblée nationale du Québec  
Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de culture et de communications et pour  
la protection et la promotion de la langue française

3 novembre 2016

# Message de la députée d'Iberville

---



La langue française est le socle de l'identité québécoise. Les politiques adoptées par le passé pour en assurer la pérennité ont porté fruit, mais les progrès observés restent insuffisants et précaires, surtout dans la grande région métropolitaine.

Un coup de barre doit être donné pour consolider la position du français au Québec comme langue commune, en commençant par l'amélioration des mesures visant à faciliter son apprentissage par ceux et celles qui choisissent de venir vivre ici.

Fruit d'une enquête menée sur le terrain et de rencontres avec de nombreux groupes, experts et acteurs en francisation, le présent rapport souhaite faire un bilan des politiques visant à promouvoir le français. Il propose également une nouvelle approche pour favoriser son apprentissage chez les immigrants.

Avant tout, mon intention est de rompre le silence sur d'importantes lacunes constatées dans les milieux de la francisation. Il m'est également apparu important de faire la lumière sur le déclin inquiétant du français en milieu de travail, de même que sur l'usage de plus en plus généralisé de l'anglais par la fonction publique et parapublique québécoise dans les services aux immigrants.

En proposant une série de mesures pour faire de la francisation une véritable priorité nationale, je souhaite contribuer à ce que le français soit la langue commune de toutes et de tous. Ma préoccupation est tout aussi grande envers les immigrants que nous accueillons ici avec le souhait de les voir s'intégrer à notre société et s'épanouir parmi nous. Ce sont eux les premières victimes des ratés de la francisation au Québec, alors que celle-ci devrait être considérée comme une opportunité formidable, un véritable passeport pour une intégration réussie à la société québécoise, en même temps qu'une source de fierté pour celle ou celui qui parvient à atteindre la maîtrise de notre langue.

Je le dis sans ambages : l'accès à la francisation devrait être un droit pour tous les immigrants. La responsabilité de fournir ce service essentiel pour notre société est un devoir du gouvernement du Québec. Les témoignages que j'ai recueillis sont sans équivoque.

Le recul de la francisation au Québec n'est pas attribuable à un manque d'intérêt des immigrants pour le français, ni à l'absence de dévouement des intervenants en francisation, mais à la négligence du gouvernement du Québec dans ce dossier depuis une quinzaine d'années. L'augmentation drastique des seuils d'immigration combinée à une réduction des ressources consacrées à la francisation a produit des effets déplorables. Il est temps qu'un coup de barre soit donné. Mais cela exige une volonté politique qui semble totalement absente chez l'actuel gouvernement libéral.

Je tiens à remercier mon chef, François Legault, de m'avoir confié ce mandat essentiel pour notre société et pour assurer la pérennité de notre langue commune. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes rencontrées dans le cadre de mes consultations, de même que le service de recherche de l'aile parlementaire du deuxième parti de l'opposition qui m'a soutenue tout au long de cette démarche.



**Claire Samson**  
Députée d'Iberville  
3 novembre 2016

# Mise en contexte

---

Tout a été dit sur la précarité du français en Amérique du Nord, une langue parlée par moins de 2 % de la population du continent. Cette précarité s'accroît avec la baisse de la natalité au Québec et le déclin démographique qui en découle. Ce phénomène n'est pas unique à la province, mais prend ici une signification particulière en raison de la fragilité du français. En ce sens, le choix de la langue d'usage que feront les immigrants constitue un facteur déterminant pour l'avenir du Québec.

Il est faux de penser que les immigrants qui arrivent au Québec parlent déjà français. Plus de 43 % de ceux qui s'installent dans la région montréalaise ne connaissent pas le français à leur arrivée au pays. Et il est tout aussi illusoire de croire que ceux-là n'auraient besoin que de quelques heures de cours pour atteindre un niveau fonctionnel leur permettant de participer pleinement à notre société. En fait, un immigrant sur deux déclarant ne pas connaître le français ne s'inscrira jamais à un cours de français. Résultat, environ 200 000 néo-Québécois – soit 20 % de l'ensemble de la population immigrée du Québec – ne peuvent aujourd'hui tenir une conversation soutenue dans notre langue commune.<sup>1</sup> Et c'est sans compter ceux qui n'ont pas une maîtrise suffisante pour pouvoir intégrer le milieu professionnel pour lequel ils ont été sélectionnés.

La proportion des transferts linguistiques des allophones vers le français – à peine 50 % - reste ainsi largement inférieure au niveau requis pour assurer le maintien du poids démographique du groupe francophone au Québec en général et à Montréal en particulier.<sup>2</sup> Ces constats sont à la fois choquants et inquiétants.

Plus préoccupant encore, l'augmentation systématique des seuils d'immigration au cours de la dernière décennie n'a pas été accompagnée par la mise en place de mécanismes d'intégration appropriés, ni des ressources nécessaires. C'est même tout le contraire qui s'est produit. Les budgets alloués à la francisation ont littéralement été amputés, tel que le démontre Jean Ferretti dans un rapport étoffé sur la situation de la langue française publié en janvier 2016.

Pendant ce temps, on permet un usage de plus en plus généralisé de l'anglais dans les organismes gouvernementaux, notamment dans les communications avec les allophones. Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que de nombreux immigrants puissent envisager de vivre au Québec sans même parler français.

Les nombreux groupes et experts rencontrés par la Coalition Avenir Québec (CAQ) le disent d'une même voix : il est temps que le gouvernement donne un vigoureux coup de barre dans l'effort de francisation du Québec, se réinvestisse de sa responsabilité fondamentale envers les immigrants qu'il accueille et envoie un message fort : celui de la nécessité d'apprendre le français pour vivre au Québec.

---

<sup>1</sup> FERRETTI, Jean, « Le Québec rate sa cible », Rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, janvier 2016

<sup>2</sup> Ibid



# Mesures proposées

---

<b>1. Une politique nationale de francisation</b>	<b>6</b>
<b>2. Les responsabilités de l'État québécois</b>	<b>8</b>
2.1 Un ministère de l'Immigration et de la Francisation	9
2.2 Guichet unique	10
2.3 Mandat clair pour l'Office québécois de la langue française	11
2.4 Commissaire à la langue française	11
2.5 Programme obligatoire de francisation	12
2.6 Attestation de francisation du Québec (AFQ)	14
2.7 Francisation en région	14
<b>3. Une langue commune pour tous</b>	<b>16</b>
3.1 Francisation en milieu de travail	16
3.2 Petites entreprises	16
3.3 Des services publics en français	17

# 1. Une politique nationale de francisation

---

Le constat est clair : les efforts de francisation au Québec sont minés par l'improvisation ayant caractérisé les mesures d'intégration des immigrants ces dernières années ainsi que par un manque flagrant de ressources. L'éparpillement, le manque de coordination et l'absence d'imputabilité réduisent l'efficacité des efforts déployés pour assurer l'intégration des immigrants à la majorité francophone. Ce constat est largement partagé par les personnes et organismes consultés en vue de la préparation de ce rapport.

Pour lancer un signal sans équivoque et marquer une volonté ferme de relancer le développement de la langue française, la CAQ propose l'adoption d'une Politique nationale de francisation.

Cette politique constituera un énoncé solennel établissant la responsabilité fondamentale de l'État québécois en matière de francisation. Elle présentera un ensemble d'actions coordonnées pour encadrer toutes les activités liées à la francisation des immigrants.

La Politique nationale de francisation dégagera les principes et les modalités qui guideront les efforts du gouvernement pour soutenir les efforts de francisation au Québec. Cette politique implique en outre une révision des pratiques en matière d'emploi de la langue française dans l'administration publique, notamment pour réaffirmer les engagements de la Charte de la langue française et l'objectif de faire du français la langue de communication normale de l'État québécois.

## **Une loi fondamentale**

Avec sa proposition d'adopter une Politique nationale de francisation, la CAQ prend l'engagement ferme d'élever l'enjeu du développement et de la pérennité de la langue française au sommet des priorités de l'État. La Politique nationale de francisation devra transcender les divisions partisans et devenir, au même titre que le Charte de la langue française, une pièce législative fondatrice. Ce texte établira de façon explicite que l'intégration des immigrants à la majorité francophone est une responsabilité fondamentale du gouvernement du Québec. L'intérêt supérieur de la nation québécoise commande l'adoption d'une Politique nationale de la francisation explicite et volontariste dans les meilleurs délais.

L'État québécois a le devoir d'offrir un accueil et un accompagnement sans faille dans le parcours de francisation des immigrants. Il doit donc permettre à tous les nouveaux arrivants d'apprendre notre langue commune dans les meilleurs délais, dans les conditions les plus favorables, dans le respect des objectifs professionnels et des impératifs financiers des immigrants nouvellement arrivés.



En somme, l'accès à la connaissance du français au Québec doit s'élever au statut de droit pour les immigrants et de devoir pour l'État.

#### **POINTS SAILLANTS**

- Une Politique nationale de francisation pour établir la responsabilité fondamentale de l'État québécois en matière de francisation.
- Un tel énoncé présenterait l'ensemble des actions pour encadrer toutes les activités liées à la francisation des immigrants à tous les niveaux de l'État québécois.
- La connaissance du français au Québec doit s'élever au statut de droit pour les immigrants et de devoir pour l'État.

## **2. Les responsabilités de l'État québécois**

---

De plus en plus d'immigrants adultes qui ne maîtrisent pas la langue commune au moment d'arriver au Québec ne suivent pas de cours de français offerts par l'État. Comment expliquer cette situation inquiétante? Et surtout comment la corriger?

Un premier constat s'impose. Depuis 2003 – soit au moment de l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral – les diverses allocations de soutien versées aux immigrants pour les inciter à suivre des cours de francisation ont été charcutées. Les cours offerts par le ministère de l'Immigration dans les Carrefours d'intégration ont écopé. En 13 ans de régime libéral, les budgets consacrés à la francisation des immigrants ont constamment diminué, au moment même où les seuils d'immigration ont été, année après année, revus à la hausse.<sup>3</sup>

Il n'est pas étonnant dans ce contexte de constater une chute importante de fréquentation des cours de français à temps plein. Les immigrants sont plutôt orientés vers des formations linguistiques à temps partiel ou en ligne, conséquemment moins efficaces, mais aussi moins dispendieuses pour l'État. Plusieurs études soulignent pourtant l'importance de la formation intensive (à temps plein) pour l'apprentissage d'une nouvelle langue. Une langue d'usage ne s'apprend pas à temps partiel si l'on souhaite acquérir les compétences nécessaires pour fonctionner et s'épanouir pleinement dans sa société d'accueil.

L'État québécois n'a pas été à la hauteur de sa responsabilité essentielle qui est d'assurer la pérennité de la langue française au Québec en déployant une vigoureuse politique de francisation des immigrants et en y consacrant les ressources nécessaires pour la mener à bien. Cette situation ne peut plus durer. Constater cet échec appelle maintenant aux solutions, et non plus à l'aveuglement volontaire comme le fait l'actuel gouvernement libéral.

### **Constats troublants**

Certes, les nouveaux arrivants doivent faire des efforts pour bien s'intégrer dans leur nouveau milieu de vie, mais la responsabilité première est celle du gouvernement du Québec qui doit assurer la francisation de tous les néo-Québécois. À cet égard, d'importants problèmes ont été constatés dans les milieux de la francisation et un certain nombre d'obstacles doivent être éliminés.

Plusieurs experts et groupes consultés par la CAQ ont d'abord souligné le manque de coordination, l'éparpillement et la concurrence contre productive entre les acteurs en francisation. Un constat parmi les plus troublants concerne l'existence de deux programmes de francisation complètement distincts, l'un offert par le ministère de l'Immigration et l'autre par le ministère de l'Éducation. Chaque programme comporte un matériel pédagogique, une durée, des objectifs, des niveaux et des modalités différents l'un de l'autre. Deux instances gouvernementales, sans véritable référentiel commun, se font donc concurrence pour s'approprier les maigres ressources consacrées à la francisation. Les nouveaux arrivants sont

---

<sup>3</sup> FERRETI, Op, cit.

les premières victimes de cette situation, étant ballotés d'un endroit à l'autre, ne sachant trop à quelle porte cogner pour obtenir des services. Cette dispersion contre-productive des efforts dont les immigrants font les frais doit cesser. Il incombe au gouvernement d'y mettre fin le plus rapidement possible.

Un deuxième problème crucial et souvent évoqué concerne le ministère de l'Immigration qui s'est progressivement délesté de ses responsabilités d'accueil et de formation linguistique. Rappelons qu'à l'origine, les cours de français étaient offerts directement par l'État québécois via les Centres d'orientation en francisation des immigrants (COFI). Au début des années 2000, l'offre de cours a été réorganisée en un vaste réseau faisant appel à une multitude d'acteurs mal coordonnés entre eux, mal outillés et souvent peu imputables des fonds qui leur sont alloués.

En effet, on ne peut que constater que les organismes communautaires qui ont pris le relais des COFI manquent de moyens, de ressources et de lignes directrices claires et partagées à propos des objectifs à atteindre en matière de francisation. Conséquemment, la formation linguistique offerte aux immigrants se déploie sans perspectives d'ensemble. Le parcours de francisation offert aux immigrants semble être devenu un « univers kafkaïen ». La qualité des services offerts est disparate. Dans certains cas, l'apprentissage du français serait confié à des étudiants ou à des personnes non qualifiées. Des cours sont dispensés dans des locaux vétustes.

Ce constat à propos du manque de soutien de la part du ministère, de l'absence de ressources suffisantes et du fouillis qui en résulte quant à la francisation des immigrants adultes a été corroboré à la fois par des spécialistes de la francisation et de nombreux intervenants de première ligne.<sup>4</sup> Le constat est unanime : le ministère de l'Immigration a abandonné les organismes communautaires de francisation.

Cette situation dessert à la fois les immigrants, les formateurs et le Québec tout entier. Un virage s'impose pour réformer en profondeur les efforts de francisation.

## **2.1. Un ministère de l'Immigration et de la Francisation**

Ce changement de cap passe d'abord par un signal fort pour montrer l'importance accordée à l'enjeu de la francisation. Sous un gouvernement de la CAQ, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) sera renommé de manière à exprimer clairement sa mission principale, c'est-à-dire intégrer les nouveaux arrivants à la société québécoise et à la majorité francophone.

---

<sup>4</sup>Voir notamment : PAILLÉ, Michel, « Pour une Agence de la francisation », La Presse, 17 mars 2008

Ainsi, le « ministère de l'Immigration et de la Francisation » (MIF) sera mandaté pour mettre en œuvre la plus importante législation en faveur de la langue française depuis l'adoption en 1977 de la Charte de la langue française par le gouvernement de René Lévesque. Le MIF fera de l'enseignement du français aux immigrants adultes une mission prioritaire. Le rôle de coordination auprès des autres ministères impliqués et du réseau de partenaires (institutions d'enseignement, organismes communautaires, entreprises, etc.), ainsi que celui de l'évaluation de l'offre de service de francisation lui sera clairement attribué, tout autant que les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission.

Il est évident que les efforts d'intégration linguistique des immigrants ne porteront véritablement fruit que lorsqu'ils seront soutenus par une véritable volonté politique et seulement si des ressources suffisantes y sont consacrées. C'est loin d'être le cas en ce moment. Un gouvernement de la CAQ entend corriger cette situation.

## **2.2. Guichet unique**

Afin de contrer l'éparpillement des ressources en matière de francisation, il est proposé d'établir un guichet unique de francisation chargé de l'évaluation du niveau de français des immigrants, des modalités administratives, des programmes de soutien financier et de l'inscription à des cours donnés par le réseau d'enseignement ou par des partenaires dûment accrédités selon des normes de qualité rehaussées. La mission de ce guichet unique, tributaire de l'esprit qui animait jadis les COFI, sera d'offrir un parcours de francisation personnalisé et clé en main aux immigrants adultes en les dirigeant vers une formation adéquate et en allégeant les obligations administratives qui leur incombent actuellement. Il sera responsable de tenir à jour les statistiques gouvernementales relatives à la francisation des nouveaux arrivants et en fera rapport à l'Assemblée nationale sur une base annuelle.

Ce guichet unique se verra également accorder la mission fondamentale de l'accueil des immigrants en sol québécois. À ce propos, le journal *Le Devoir* avait attiré l'attention sur un problème grave en 2012 : le ministère de l'Immigration confiait l'accueil des nouveaux arrivants à des organismes communautaires et les laissait le faire en d'autres langues que le français, notamment en anglais. Le tollé qui a suivi cette révélation a forcé la ministre Kathleen Weil à promettre que l'accueil se fasse en français, mais quatre ans plus tard, il a été révélé à la CAQ que le problème perdure.

Ce laxisme du gouvernement libéral doit cesser. Des représentants officiels du gouvernement du Québec doivent avoir la responsabilité de rencontrer individuellement les immigrants dès leur arrivée afin de les accueillir comme il se doit et leur donner en mains propres les informations nécessaires à leur intégration, notamment les modalités d'obtention d'une carte d'assurance maladie, d'un numéro d'assurance sociale ou d'un permis de conduire.

Plus important encore, le message doit être lancé explicitement, dès le premier contact avec le nouvel arrivant, qu'au Québec, ça se passe en français. Ces rencontres doivent donc nécessairement se dérouler en français avec au besoin la présence d'un interprète.

### **2.3. Mandat clair pour l'Office québécois de la langue française**

L'Office québécois de la langue française (OQLF) doit jouer un rôle clé dans l'effort de francisation à mener au cours des prochaines années. Ses actions doivent être énergiques et multiformes et viser avant tout la francisation des immigrants et l'emploi généralisé du français comme langue de travail dans les entreprises du Québec et dans les services publics. Ce mandat confié à l'Office par un gouvernement de la CAQ sera ferme. Placé sous la responsabilité du ministre de l'Immigration et fort d'une mission claire, l'Office sera chargé de coordonner un vigoureux effort de francisation au Québec et bénéficiera à cette fin de l'appui indéfectible du gouvernement. Il pourra aussi compter sur des ressources appropriées pour remplir son rôle. Sous un gouvernement de la CAQ, l'Office québécois de la langue française redeviendra un acteur majeur de la francisation du Québec.

### **2.4. Commissaire à la langue française**

Plusieurs spécialistes rencontrés par la CAQ ont souligné la position difficile de l'OQLF, jugée en « conflit d'intérêt avec lui-même », comme l'affirmait Guy Rocher.<sup>5</sup> De fait, l'organisme est chargé tout à la fois d'appliquer la loi 101, de juger de son application et de recevoir les plaintes.

Pour corriger cette situation, l'Assemblée nationale devra nommer un Commissaire de la langue française chargé notamment de recevoir les plaintes du public et de présenter des recommandations touchant l'application de la Charte de la langue française et de la Politique nationale de francisation. En outre, le commissaire à la langue française travaillera à assurer le statut du français comme langue commune au Québec, notamment dans les services offerts par les organismes gouvernementaux.

Le Conseil supérieur de la langue française, réduit à une « coquille vide » depuis l'adoption de la loi 104 modifiant la Charte de la langue française en 2002, devra être aboli et voir ses fonctions versées au nouveau commissariat à la langue française.

---

<sup>5</sup> « Le Conseil dit «supérieur» de la langue française, une coquille vide », Guy Rocher, *Le Devoir*, 15 mai 2002

## 2.5. Programme obligatoire de francisation

L'idée d'un cursus de francisation obligatoire au Québec est loin d'être une utopie. En Europe, plusieurs pays ou régions ont fait le choix de rendre des cours de langues officielles obligatoires, notamment l'Allemagne, la France, la Norvège et la Flandre. De fait, « la connaissance de la langue du pays d'accueil pour les migrants adultes est devenue au cours de la dernière décennie un nouvel enjeu des politiques publiques dans un nombre croissant d'États Européens. Cet enjeu est particulièrement visible si l'on considère les législations relatives à la maîtrise de la langue du pays d'accueil comme conditions d'entrée sur le territoire, de résidence permanente et d'acquisition de la nationalité. »<sup>6</sup>

Dans le cas de la Flandre, le programme « vivre ensemble dans la diversité » est particulièrement intéressant et serait tout à fait applicable au Québec. Il s'agit d'un programme d'intégration des immigrants en trois temps: linguistique, culturel et professionnel. Ce programme d'intégration est obligatoire pour tous.

Les nouveaux arrivants ayant une maîtrise insuffisante de la langue commune devront suivre un tel programme, qu'ils soient immigrants économiques, réfugiés ou issus du regroupement familial. Ce programme devra également être suivi le plus tôt possible après l'arrivée au Québec. Il inclura un volet d'initiation aux réalités québécoises ainsi qu'à sa culture, ses institutions sociales et politiques, son système électoral et politique, son système légal, les valeurs québécoises, la législation du travail, ses programmes sociaux, son système d'éducation, de santé, etc.

De la même façon que l'intégration des immigrants ne se limite pas à leur insertion sur le marché du travail, la formation en francisation ne doit pas se restreindre à apprendre à parler notre langue, mais aussi leur permettre de participer activement au vivre ensemble. Les néo-Québécois doivent acquérir une bonne connaissance de la culture dans laquelle ils ont décidé de vivre et des fondements de notre société. Comme le souligne Tania Longpré, didacticienne des langues secondes et enseignante en francisation des immigrants, « l'objectif, dans un premier temps, c'est d'apprendre à devenir des Québécois, à vivre au sein de ceux-ci et non pas seulement en périphérie »<sup>7</sup>.

### **Orientation professionnelle**

Plusieurs acteurs en francisation rencontrés ont mis de l'avant l'idée d'ajouter au parcours d'apprentissage un volet axé sur le domaine professionnel des immigrants, avec la participation de conseillers d'orientation (de pareilles opportunités doivent évidemment

---

<sup>6</sup> « Le Français langue d'intégration au regard des politiques linguistiques destinées aux migrants », CREFOR, mars 2013

<sup>7</sup> LONGPRÉ, Tania, « Québec cherche Québécois pour relation à long terme et plus. Comprendre les enjeux de l'immigration », Stanké, 2013, page 16

être offertes à tous les immigrants; le processus de francisation offre un cadre idéal pour offrir ce type de services aux immigrants qui ne maîtrisent pas le français). Cette approche permettrait d'évaluer avec chacun les possibilités d'entrées sur le marché du travail en plus de favoriser l'équivalence des diplômes. Des stages devraient aussi être organisés selon les domaines de travail. Des passerelles et des jumelages ainsi que des séances de réseautage professionnelles devraient également être envisagées à partir du cours de francisation lui-même. Ces mesures favoriseraient évidemment grandement l'entrée des immigrants sur le marché du travail québécois.

### **Soutien adéquat à la participation**

Depuis 2003, le gouvernement libéral n'a cessé de diminuer les budgets destinés à la francisation. Aucun des programmes d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants n'a échappé au couperet qu'ils s'agissent des allocations de soutien versées par Emploi-Québec, de l'allocation forfaitaire aux étudiants à temps partiel, du remboursement de coût des transports en commun pour les étudiants et de l'allocation pour frais de garde. On peut véritablement parler de saccage dans ce cas. Les nouveaux arrivants doivent pouvoir bénéficier du soutien nécessaire pour mener à terme leur programme de francisation, idéalement de manière intensive. Ils doivent conséquemment recevoir une allocation leur permettant de combler leurs besoins pendant cette période. Plusieurs acteurs en francisation rencontrés ont souligné le fait que l'allocation actuelle est nettement insuffisante, ce qui contribue à l'abandon de la formation de nombreux immigrants avant la fin de leur parcours. Cette situation doit changer. La préoccupation première du nouvel arrivant est évidemment de combler les besoins de sa famille. Alors que l'allocation maximale est présentement de 120 \$ par semaine par apprenant, la CAQ propose d'offrir 200 \$ par semaine pour chaque nouvel arrivant, quel que soit son statut, en contrepartie d'une présence à temps plein et assidue à ses cours de français.

Un soutien plus adéquat doit aussi être offert à celles et ceux qui ont des enfants, notamment en assumant les frais de garde durant les cours. De plus, des places en garderies doivent être offertes, permettant aux jeunes mères de se franciser. Plusieurs études ont démontré la solitude des jeunes mères immigrantes. On évoque souvent le manque de places en garderie ne permettant pas à ces dernières de se franciser.

À noter que les nouveaux arrivants devraient pouvoir recevoir leur allocation de francisation tout au long de leur parcours d'apprentissage, et ce jusqu'au niveau désiré. Présentement, l'allocation n'est offerte généralement que pour 32 semaines, alors que la formation devrait pouvoir s'échelonner jusqu'à 72 semaines. La période de francisation des immigrants doit être déterminée en fonction d'impératifs pédagogiques et non sur la base de considérations budgétaires à courte vue comme ce fut le cas depuis une dizaine d'années au Québec.

L'objectif de telles mesures, rappelons-le, est de favoriser l'apprentissage du français à temps plein, de manière intensive, afin que les nouveaux arrivants puissent à terme s'intégrer et s'épanouir au sein de la société québécoise.

## **2.6. Attestation de francisation du Québec**

À la fin de leur formation, d'une durée allant de 30 à 72 semaines, et suite à un examen du MIF, l'immigrant recevra un certificat attestant la réussite de son parcours de francisation. Cette attestation fera la démonstration que le nouvel arrivant a acquis la connaissance de la langue française.<sup>8</sup> Cette attestation devra, à l'instar d'un diplôme, avoir valeur légale, et sera en outre exigée pour obtenir un certificat de sélection du Québec régulier aux immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés<sup>9</sup>.

## **2.7. Francisation en région**

Plus de 85% de la totalité de l'immigration au Québec s'installe dans la région métropolitaine de Montréal. Cette concentration fait en sorte que les nouveaux arrivants sont beaucoup moins en contact avec la population francophone (et vice-versa). Or, il est établi que les immigrants qui s'installent à l'extérieur de Montréal apprennent beaucoup plus facilement la langue commune.

La CAQ a déjà mis de l'avant l'idée de modifier la pondération dans la grille de sélection des immigrants afin d'accroître l'avantage accordé aux demandeurs détenant une offre d'emploi validée à l'extérieur de la grande région de Montréal. Une bonification du programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) est également proposée. Ce programme vise à offrir aux entreprises un soutien financier pour faciliter l'accueil et l'intégration des travailleurs lors de leur première expérience de travail nord-américaine. L'aide financière offerte couvre jusqu'à 50 % du salaire de la personne embauchée et pourrait être augmentée pour les entreprises situées en région.

---

<sup>8</sup> Les immigrants devront démontrer l'atteinte du niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.

<sup>9</sup> À cet égard, voir la proposition de la CAQ « Un nouveau pacte pour moderniser la politique d'immigration du Québec », rendue publique par le député de Borduas, M. Simon Jolin-Barrette, en mars 2015.



## POINTS SAILLANTS

- Le ministère de l'Immigration et de la Francisation (MIF) comme maître d'œuvre de la Politique nationale de francisation, assurant notamment un rôle de coordination auprès des autres ministères impliqués et du réseau de partenaires.
- Un parcours de francisation personnalisé et clé en main aux immigrants adultes, les dirigeant vers une formation adéquate et allégeant les obligations administratives qui leur incombent actuellement.
- Une mission claire et des ressources appropriées pour l'Office québécois de la langue française.
- Un Commissaire à la langue française pour recevoir les plaintes du public et présenter des recommandations.
- Un cursus de francisation obligatoire pour les nouveaux arrivants ayant une maîtrise insuffisante de la langue commune. En outre, ce programme, d'une durée allant de 30 à 72 semaines, comprendrait un volet d'initiation aux réalités québécoises, sa culture, ses institutions et ses valeurs, de même qu'un volet axé sur le domaine professionnel.

## 3. Une langue commune pour tous

---

Le français est le cœur et l'âme de l'identité québécoise. Elle est aussi le ciment de notre cohésion sociale. Son statut de langue officielle est essentiel à l'inclusion de tous les citoyens à une même société québécoise. À ce titre, les institutions publiques se doivent d'être exemplaires et de faire du français leur seule langue de fonctionnement. Et pour cause! Comment demander aux entreprises d'utiliser le français comme langue de travail si le gouvernement et ses organismes ne le font pas eux-mêmes? Une même volonté politique doit s'exprimer dans les efforts pour promouvoir le français comme langue normale de travail et comme langue commune à tous.

### 3.1. Francisation en milieu de travail

Le 9 février 2016, le journal *Le Devoir* révélait que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a coupé de moitié les subventions versées pour la francisation des travailleurs en entreprise. Ces compressions découlent d'un resserrement des critères pour accepter les projets de francisation. Résultat : le nombre de cours de français en entreprises par des professeurs du ministère de l'Immigration a fondu, si bien qu'à l'heure actuelle, la francisation en milieu de travail ne concernerait plus qu'à peine 2000 travailleurs.<sup>10</sup>

Chez le fabricant Vêtements Peerless de Montréal, les employés se sont vus retirer les services de francisation dans leur milieu de travail. Les cours de français qui leur étaient offerts depuis 20 ans ont été supprimés, faute de fonds. Prise de court, la ministre de l'Immigration a exigé que l'on dépêche des professeurs pour redonner des cours, mais combien d'autres fabriques de vêtements ou autres entreprises ont-elles subi le même sort que Peerless sans que la ministre ne lève le petit doigt?

Le cas de Peerless est symptomatique de l'improvisation du gouvernement dans le dossier de la francisation au Québec et il met en lumière la situation précaire du français en milieu de travail. De 1997 à 2010, la part des travailleurs du secteur privé sur l'île de Montréal travaillant généralement ou uniquement en français est passée de 62,5 % à seulement 43,7 %.

La situation doit absolument être corrigée. Non seulement les budgets en faveur de la francisation en milieu de travail doivent-ils être rétablis dans leur intégrité, mais les critères d'utilisation du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre – qui dispose d'importants surplus – doivent être revus afin de financer en priorité les projets visant l'apprentissage du français en entreprise.

### 3.2. Petites entreprises

À l'heure actuelle, la Charte de la langue française impose aux entreprises qui emploient 50 personnes ou plus une démarche visant à généraliser la connaissance et l'utilisation du français dans leur milieu. Celles-ci bénéficient de l'appui des conseillers et conseillères en

---

<sup>10</sup> Robert Dutrisac, « Québec ampute son aide de moitié », 9 février 2016

francisation de l'Office québécois de la langue française, qui les guident dans les étapes pour obtenir un certificat de francisation.

Afin de favoriser la francisation des immigrants en milieu de travail, la CAQ propose d'offrir un programme particulier pour les entreprises comptant entre 26 et 49 employés de la communauté métropolitaine de Montréal. Ce programme mettrait l'accent sur le développement de la connaissance de la langue française chez les allophones. Il ciblerait des secteurs où les besoins de francisation sont particulièrement présents, par exemple l'industrie du textile, la restauration, etc. Des programmes spécifiques à ces différents secteurs seraient élaborés par l'OQLF selon les réalités propres à ces milieux.

Spécifions que les entreprises de 26 à 49 employés n'auraient pas l'obligation de mettre en place un comité de francisation, comme c'est le cas des entreprises de plus de 50 employés. Le fardeau réglementaire des petites entreprises ne serait donc pas alourdi.

Une approche par secteur nous permettra de cibler strictement les entreprises qui ont un fort taux d'immigrants non-francophones à leur emploi et de les outiller de façon spécifique. Nous estimons qu'une telle approche représente un gain autant pour l'immigrant que l'entreprise.

### **3.3. Des services publics en français**

De nombreux immigrants croient qu'il est possible de vivre au Québec sans parler le français. Cette perception est renforcée par l'usage croissant de l'anglais par la fonction publique québécoise dans ses communications avec les allophones. Cette situation est à la fois incohérente et inacceptable.

Alors que le préambule de la Charte de la langue française annonce que l'Assemblée nationale est « résolue à faire du français la langue de l'État », l'administration publique québécoise s'adresse exclusivement en anglais aux trois quarts des allophones qui s'établissent dans la région de Montréal.<sup>11</sup> Le journal *Le Devoir* a attiré l'attention sur ce problème en soulignant que des immigrants allophones obtiennent leur vie durant que l'anglais soit la langue dans laquelle l'État québécois communique avec eux.<sup>12</sup>

Devant le tollé soulevé par cette situation, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a annoncé qu'elle cesserait de s'adresser aux immigrants allophones en anglais un an après leur arrivée au pays, mais l'initiative est restée isolée alors que le bilinguisme institutionnel continue de prévaloir au sein d'organismes comme Revenu Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Dans ce dernier cas, un « code de langue » serait automatiquement attribué aux personnes qui s'adressent en anglais à un préposé.

---

<sup>11</sup> FERRETTI, Op. Cit.

<sup>12</sup> « Québec s'adresse en anglais aux trois quarts des immigrants allophones », *Le Devoir*, 8 avril 2008

Un mémoire du Syndicat de la fonction publique du Québec présenté en 2012 parle d'une « bilinguisation rampante » de l'État québécois, faisant état d'un usage généralisé de l'anglais dans les services de première ligne des organismes gouvernementaux : « La notion de respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise du préambule de la Charte s'est transformée au fil des ans en acceptation du principe d'accorder des services en anglais sur demande. »<sup>13</sup>

De fait, une étude du Conseil supérieur de la langue française indique que pour l'ensemble du Québec, seulement 44 % des interactions des allophones avec le gouvernement se font en français. Le chiffre tombe à 36 % pour les interactions par formulaire.<sup>14</sup> Ce constat est alarmant.

À l'évidence, ce bilinguisme croissant des institutions publiques n'est pas cohérent avec l'objectif de faire du français la langue commune.

De nombreux intervenants estiment comme la CAQ que les règles doivent impérativement être resserrées afin que les services de première ligne offerts par les organismes gouvernementaux québécois soient en français, sauf exception pour la communauté anglophone historique. La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française doit être revue et appliquée de façon systématique.

De même, l'administration publique québécoise doit s'adresser en français aux immigrants allophones, dès leur arrivée et sans exception.

Sous un gouvernement de la CAQ, pour assurer l'atteinte de ces objectifs, tous les ministères et organismes publics seront tenus de produire un plan d'action en matière de francisation et devront en faire rapport tous les trois ans à l'Assemblée nationale. Tout système de code de langue sera aboli.

## POINTS SAILLANTS

- Priorité au projet visant l'apprentissage du français en entreprises dans le financement accordé par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.
- Programmes de francisation sectoriels pour les PME de la grande région montréalaise.
- Frein à l'usage généralisé de l'anglais dans les interactions de la fonction publique québécoise avec les allophones ; abolition du système de codes de langue qui a cours dans certains ministères et organismes.

<sup>13</sup> SFPQ, Mémoire sur le projet de loi no. 14, 2012

<sup>14</sup> L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010, par Michel Pagé, Conseil supérieur de la langue française, page 16

## Liste des groupes et des experts rencontrés

---

- **Annick Germain**, INRS, centre urbanisation culture société
- **Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu**, campus de Brossard
- **Centre d'action bénévole d'Iberville** (alphabétisation)
- **Chantal Bouchard**, professeure agrégée de McGill (département de langue et littérature françaises)
- **Conseil du patronat**
- **Denis Coderre**, maire de Montréal
- **Éric Bouchard**, Mouvement Québec français
- **Éric Poirier**, spécialiste de la loi 101
- **Formation de base pour le développement de la main d'œuvre**
- **Guillaume Marois**, démographe
- **L'hirondelle** – service d'accueil et d'intégration des immigrants
- **La porte ouverte**
- **Le centre R.I.R.E 2000**
- **Michel Paillé**, démographe
- **Mieux-être des immigrants**
- **Office québécois de la langue française**
- **PROMIS** – Aide aux immigrants et aux réfugiés
- **Rachida Azdouz**, Université de Montréal
- **Société Saint-Jean Baptiste**
- **Stéphan Reichhold**, directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- **Stéphane Handfield**, Avocat spécialisé en immigration et en langue française
- **Syndicat de la fonction publique du Québec**
- **Tania Longpré**, Enseignante en francisation des adultes, Commission scolaire de Montréal (CSDM). Doctorante en éducation (francisation des immigrants) à l'UQAM. Blogueuse et collaboratrice, Journal de Montréal

# OPINION PUBLIQUE

Un sondage commandé par la CAQ à la firme Léger360<sup>15</sup> indique que la situation du français demeure une importante préoccupation au sein de la population :

Le français perd du terrain au Québec	Tous	Francophones
Accord	65	77
Désaccord	30	18

Importance de protéger le français au Québec	Tous	Francophones
Important	79	88
Pas important	20	11

Les Québécois sont massivement d'accord avec l'idée de rendre les cours de français obligatoires pour tous les nouveaux immigrants. L'appui à cette proposition atteint même 93 % chez les répondants francophones. Une proportion très appréciable des répondants francophones (70 %) pense aussi qu'un immigrant devrait faire la preuve qu'il maîtrise le français avant de pouvoir s'installer définitivement au Québec.

Cours de français obligatoire pour les immigrants	Tous	Francophones
Accord	85	93
Désaccord	12	5

Connaissance du français requise pour s'installer au Québec	Tous	Francophones
Accord	62	70
Désaccord	31	27

Près de deux Québécois sur trois (64 %) sont d'accord avec l'idée d'étendre les dispositions de la loi 101 aux entreprises de 25 employés et plus en leur demandant notamment d'obtenir un certificat de francisation. Cet appui atteint 77 % chez les répondants francophones.

<sup>15</sup> Sondage mené en ligne par la firme Léger360 entre le 26 février et le 2 mars 2016 auprès de 1203 répondants ayant le droit de vote au Québec et âgés d'au moins 18 ans. Les résultats définitifs ont été pondérés en utilisant les données de recensement de 2011 selon l'âge et le sexe, pour assurer un échantillon représentatif de la population à l'étude.

# SYNTHÈSE

---

## **Proposition 1 : Politique nationale de francisation**

- Établir la responsabilité fondamentale de l'État québécois en matière de francisation.
- Déterminer et cadrer l'ensemble des actions liées à la francisation des immigrants à tous les niveaux de l'État québécois.

## **Proposition 2 : Ministère de l'Immigration et de la Francisation**

- Mettre en œuvre la Politique nationale de francisation en assurant notamment un rôle de coordination auprès des autres ministères impliqués et du réseau de partenaires.
- Faire de l'enseignement du français aux immigrants adultes une mission prioritaire de l'État.

## **Proposition 3 : Guichet unique pour la francisation des immigrants adultes**

- Offrir un parcours de francisation personnalisé et clé en main aux immigrants adultes les dirigeant vers une formation adéquate et allégeant les obligations administratives qui leur incombent actuellement.
- Assurer l'accueil des immigrants en sol québécois.

## **Proposition 4 : Organismes voués à la protection et à la défense de la langue française**

- Placer l'Office de la langue française sous la responsabilité du ministre de l'Immigration et de la Francisation, lui définir une mission claire et lui attribuer des ressources appropriées pour coordonner un vigoureux effort de francisation au Québec.
- Créer un poste de commissaire à la langue française chargé de recevoir les plaintes du public et de présenter des recommandations pour assurer le statut du français comme langue commune au Québec.

## **Proposition 5 : Programme de francisation obligatoire**

- Cours de francisation obligatoire pour les nouveaux arrivants ayant une maîtrise insuffisante de la langue commune.
- Volet d'initiation aux réalités québécoises, sa culture, ses institutions et ses valeurs.
- Volet axé sur le domaine professionnel, avec la participation de conseillers d'orientation.
- Soutien adéquat à la participation (200 \$ par semaine par immigrant, quel que soit son statut) en contrepartie d'une présence assidue.

# SYNTHÈSE (SUITE)

---

## **Proposition 6 : Attestation de francisation du Québec**

- Certificat attestant la réussite du parcours de francisation.
- Exigence pour obtenir un certificat de sélection du Québec régulier aux immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés.

## **Proposition 7 : Francisation en région**

- Modification de la pondération dans la grille de sélection des immigrants afin d'accroître l'avantage accordé aux demandeurs détenant une offre d'emploi validée à l'extérieur de la grande région de Montréal.
- Bonification du programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).

## **Proposition 8 : Francisation en milieu de travail**

- Modifier les critères d'utilisation du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour que les projets visant l'apprentissage du français en entreprise soient financés en priorité.
- Programmes de francisation sectoriels pour les PME de la grande région montréalaise.
- Rétablir intégralement les budgets amputés par l'actuel gouvernement libéral.

## **Proposition 9 : Services publics en français**

- Revoir la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française afin de mettre un frein à l'usage généralisé de l'anglais dans les interactions de la fonction publique québécoise avec les allophones.
- Établir que l'administration publique québécoise doit s'adresser en français aux immigrants allophones, dès leur arrivée et sans exception.
- Obliger chaque ministère à produire un plan d'action en faveur de la francisation et déposer un rapport triennal à l'Assemblée nationale.





